



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 5 octobre 2017 à 18h00

A Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS

Dominique DORD

Pouvoir de Corinne CASANOVA

Départ avant la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI

AIX-LES-BAINS

Michel FRUGIER

LA BIOLLE

Blandine BELLANCA

BRISON SAINT INNOCENT

Jean-Claude CROZE

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Nicole FALCETTA

CHINDRIEUX

Marie-Claire BARBIER

Pouvoir d'Olivier ROGNARD

ENTRELACS

Bernard MARIN

GRESY-SUR-AIX

Robert CLERC

MERY

Eudes BOUVIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

LE MONTCEL

Jean-Christophe EICHENLAUB

MOTZ

Olivier BERTHET

ONTEX

Jacques CURTILLET

PUGNY-CHATENOD

Jean-Guy MASSONNAT

SAINT OFFENGE

Bernard GELLOZ

SAINT PIERRE DE CURTILLE

Sylvie L'HEVEDER

SAINT OURS

Christian REBELLE

SERRIERES EN CHAUTAGNE

Denise DE MARCH

TRESSERVE

Jean-Claude LOISEAU

TREVIGNIN

Gérard GONTHIER

VIONS

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Pouvoir de Claude SAVIGNAC

VIVIERS-DU-LAC

Robert AGUETTAZ

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

VOGLANS

Yves MERCIER

Absents excusés :

ENTRELACS

Claude GIROUD

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

CONJUX

Claude SAVIGNAC

Autres présents non votants :

Yves GRANGE

ENTRELACS

Jean-François BRAISSAND

ENTRELACS

Françoise CARON

LE BOURGET DU LAC

Danièle BEAUX-SPEYSER

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Frédéric GIMOND

Directeur Général des Services

Laurent LAVAISIERE

Directeur général adjoint

Christophe PIRAT

Directeur des services à la population

Christophe TOUZEAU

Directeur Pôle Eau

Quentin CLERC

Responsable service Tourisme

Martine REVOL

Directrice de cabinet

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable juridique/assemblées

Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 57 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 27 votants).

MARCHES PUBLICS

Marché n°2014-028 :

**Réhabilitation du patrimoine "eau potable" de la commune d'Aix-les-Bains: réseaux et
branchements
Avenant n°3**

L'entreprise SARL Albanaise de travaux publics (SATP), domiciliée 4 rue du Pecloz, ZAE Rumilly sud, 74 150 Rumilly est titulaire du marché de travaux de réhabilitation du patrimoine alimentation en eau potable de la commune d'Aix-les-Bains.

Ce marché a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un marché annuel à bons de commande avec un minimum de 400 000 euros hors taxes et un maximum de 1 000 000 d'euros hors taxes. Le marché a été notifié le 29 septembre 2014.

Il a été reconduit le 22 juillet 2015 pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 et le 23 juin 2016 pour la période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Un premier avenant en date du 15 mars 2016 porte le montant maximum annuel à 1 150 000 euros hors taxes soit une hausse de 15 % du marché de 150 000 euros hors taxes.

Le second avenant en date du 26 juin 2017 rend définitif le bordereau de prix nouveaux provisoires notifié le 28 mars 2017.

Lors de la réalisation des travaux objet des bons de commandes 2 et 3 de nouvelles prestations non intégrées dans le bordereau des prix unitaires complété par avenant ont été jugées nécessaires. Il a été demandé à l'entreprise une nouvelle proposition de prix nouveaux concernant ces prestations. Un bordereau de prix unitaires provisoires a été notifié par ordre de service le 1^{er} août 2017.

Le présent avenant n°3 a pour objet de rendre définitif les prix unitaires nouveaux précisés en annexe.

L'ensemble de ces prestations n'entraîne aucune incidence sur le plan financier

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°3 du marché n°2014-028,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 du marché n°14-028 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, 5 octobre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°ST 14 - 028
REHABILITATION DU PATRIMOINE EAU POTABLE
réseau et branchements

AVENANT N°3

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SATP

domiciliée 4, rue de Pecloz, ZAE de Balvay BP 154 – 74 152 – RUMILLY Cedex , représentée par Alain REMILLON gérant, et désigné ci-après par l'expression « L'entreprise»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux, relatif aux travaux de réhabilitation du patrimoine alimentation en eau potable, Grand Lac a confié à l'entreprise **SARL Albanaise de travaux publics (SATP)**, domiciliée 4 Rue du Pecloz ZAE RUMILLY SUD 74 150 RUMILLY

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché annuel à bons de commande avec un minimum de 400 000 euros hors taxes et un maximum de 1 000 000 d'euros hors taxes

Le marché a été notifié le 29 septembre 2014.

Il a été reconduit le : 22 juillet 2015 pour la période du 01-10-2015 au 30-09-2016 et le : 23 juin 2016 pour la période du 01-10-2016 au 30-09-2017

Un premier avenant en date du 15 mars 2016 porte le montant maximum annuel à 1 150 000 euros hors taxes soit une hausse de 15 % du marché de 150 000 euros hors taxes.

Le second avenant en date du 26 juin 2017 rend définitif le bordereau de prix nouveaux provisoires notifié le 28 mars 2017

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation des travaux objet des bons de commandes 2 et 3 de nouvelles prestations non intégrées dans le bordereau des prix unitaires complété par avenant ont été jugées nécessaires. Il a été demandé à l'entreprise une nouvelle proposition de prix nouveaux concernant ces prestations. Un bordereau de prix unitaires provisoires a été notifié par ordre de service le 1^{er} aout 2017.

Le présent avenant n°3 a pour objet de rendre définitif les prix unitaires nouveaux précisés en annexe.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations n'entraîne aucune incidence sur le plan financier

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

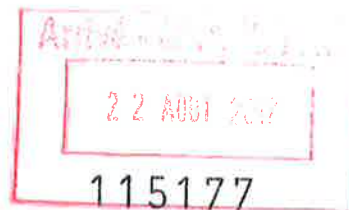
À _____, le _____,

À _____, le _____,

Pour la société SATP,

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur



SATP
4 rue du Pécloz
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

ORDRE DE SERVICE N° 2

MARCHE N° ST 14/28 Réhabilitation patrimoine AEP

Notification est faite à l'entreprise SATP :

- « de prix nouveaux provisoires (détail joint) en application de l'article 14 du CCAG travaux dans le cadre du marché cité en ci-dessus.

Le titulaire devra, après l'avoir dûment rempli, daté et signé, renvoyer un exemplaire du présent ordre de service.

Aix-Les-Bains, le **01 AOUT 2017**

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur,
Jean-Guy MASSONNAT



NE PAS DECOUPER
ACCUSE DE RECEPTION DE L'ORDRE DE SERVICE N° 2

Marché n° ST 14/28

Objet : Réhabilitation patrimoine AEP

Je soussigné Jean Michel Parisot déclare avoir reçu la notification de l'ordre de service n° 2 en date du 1/08/2017 relatif à la notification de prix nouveaux provisoires dans le cadre du marché cité en objet.

A Rumilly
Le 16/08/2017

Le Titulaire
(Signature et cachet de l'entreprise)

S.A.T.P.

Sarl Albanaise de Travaux Publics
4 rue du Pécloz - ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY
Tel. 04 50 01 03 24 - Fax 04 50 01 24 57

1500 boulevard Leplo
73100 AIX LES BAINS

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr



4 rue du Pécloz
ZAE RUMILLY SUD
74150 RUMILLY

☎ 04.50.01.03.24
Fax. 04.50.01.24.57

SARL Capital 201 000 €
SIRET 488 888 785 00026
A.P.E 4312 A
sal@rumillyorange.fr

GRAND LAC
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73103 AIX LES BAINS

PROPOSITION DE PRIX NOUVEAUX

Rumilly le, 26/07/2017

Objet : Travaux de réhabilitation du patrimoine < alimentation en eau potable >
marché a bon de commande

Chantier N° 2610

Date de notification : 1er Octobre 2014
Date de reconduction : reconduit le 22/07/15 pour la période du 1/10/15 au 30/09/16
reconduit le 23/06/16 pour la période du 1/10/16 au 30/09/17

Réf.	Désignation	Unité	Qté	P.U	TOTAL HT
CHAPITRE 04 : EAU POTABLE					
04.01	CANALISATIONS EN FONTE				
04.01.01	Tuyau Fonte PN 16	ml	1,00	78,50 €	78,50 €
	h dia 250 mm				
04.01.03	Coude toute déviation	u	1,00	340,00 €	340,00 €
	h dia 250 mm				
04.01.04	BE ou BU	u	1,00	230,00 €	230,00 €
	h dia 250 mm				
04.01.06	PV aux prix 04.01.03 à 04.01.04 pour verrouillage de pièces spéciales	ml	1,00	73,00 €	73,00 €
	h dia 250 mm				
CHAPITRE 06 : EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES D'OUVRAGES					
06.02	SECTIONNEMENT AEP				
06.02.02	Robinet-vanne à opercule PN16 à brides série courte	u	1,00	825,00 €	825,00 €
	l dia 250 mm				
06.02.06	Combiné trois vannes PN10	u	1,00	3 500,00 €	3 500,00 €
	a dia 200 mm				
06.03	PIECES DE MONTAGE ET D'INTERVENTION				
06.03.02	Adaptateur à bride autobloquant PN16	u	1,00	185,00 €	185,00 €
	h dia 250 mm				
06.07	TUYAUTERIE / PIECES A BRIDES				
06.07.01	Té Bride Bride Fonte PN16	u	1,00	320,00 €	320,00 €
	h dia 250 mm				
06.07.02	Coude Bride Bride Fonte PN16	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	h dia 250 mm				
06.07.03	Manchette d'ancrage à brides Fonte PN16	u	1,00	180,00 €	180,00 €
	h dia 250 mm				
06.07.05	Plaque de réduction goujonnée	u	1,00	310,00 €	310,00 €
	q dia 250 mm				
06.07.07	Plaque taraudée	u	1,00	220,00 €	220,00 €
	h dia 250 mm				
06.08	BOITE A CREPINE				
06.08.01	Boite à crépine PN10	u	1,00	1 250,00 €	1 250,00 €
	a dia 200 mm				
CHAPITRE 11 : PIECES SUR MESURE					
11.01.01	Piquage dn 480 sortie dn 300 à bride sur mesure	u	1,00	2 750,00 €	2 750,00 €
11.01.02	Té Inox 250/250 BB avec piquage dn 60 coudé sur mesure	u	1,00	1 360,00 €	1 360,00 €
CHAPITRE 12 : OPERATIONS DE DESAMIANTAGE					
12.01	Dépose et évacuation de déchets amiantés				
12.01.01	Installation de chantier conformément à la réglementation en vigueur	Ft	1,00	1 350,00 €	1 350,00 €
12.01.02	Découpe et dépose du 1er mètre de canalisation d'amiante de Ø< à 500 mm	Ml	1,00	950,00 €	950,00 €
12.01.03	dépose de canalisation d'amiante de Ø< à 500 mm au mètre supplémentaire	Ml	1,00	130,00 €	130,00 €
12.01.04	Ramassage des déchets amiantés	T	1,00	950,00 €	950,00 €
12.01.05	Dossier administratif	Ft	1,00	100,00 €	100,00 €
CHAPITRE 13 : PRESTATIONS HORS BORDEREAU					
13.01	Unité de tache forfaitaire	u	1,00	150,00 €	150,00 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2014-28 - Réhabilitation du patrimoine eau potable de la commune d'Aix-les-Bains - Réseaux et branchements - Avenant n.3

Date de transmission de l'acte : 10/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2017

Numéro de l'acte : d2067 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171005-d2067-DE

Date de décision : 05/10/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires